



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

ARRÊTÉ DU MAIRE N°0002026_055

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
À MONSIEUR AURELIEN JUNK ADJOINT AU MAIRE POUR LES DEPOTS DE
PLAINTE

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 21 AVR. 2026

ID : 077-217702158-20260415-0002026_055-AI



Le Maire de la commune de Gretz-Armainvilliers,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18 qui confère au Maire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions à un ou plusieurs adjoints ;

VU la délibération n°02026_016 du Conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints au Maire ;

VU le procès-verbal des élections du Maire et des adjoints du 21 mars 2026 ;

VU la délibération n°02026_017 du Conseil municipal du 21 mars 2026 relative à l'élection des adjoints, installant Monsieur Aurélien JUNK en qualité de 1^{er} adjoint au Maire ;

VU la délibération n°02026_021 du Conseil municipal du 30 mars 2026 concernant les délégations attribuées au Maire par le Conseil municipal et notamment celle de pouvoir disposer de la capacité à ester en justice au nom de la Commune.

CONSIDERANT la nécessité de pouvoir déposer plainte à la suite d'infractions qui seraient constatées, il convient de donner délégation de signature à Monsieur Aurélien JUNK ;

ARRÊTE

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité du Maire, il est donné délégation de signature à Monsieur Aurélien JUNK, 1^{er} adjoint au maire, pour les dépôts de plainte

Article 2 : La présente délégation étant consentie par le Maire sous sa responsabilité et sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes décisions prises à ce titre

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de son affichage au lieu habituel en Mairie, de sa publication et de sa notification.

Article 4 : La Direction générale de la ville de Gretz-Armainvilliers est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, au comptable public de la commune de Gretz-Armainvilliers ainsi qu'à l'intéressé.

Notifié le :

Signature :

Fait à Gretz-Armainvilliers
Le 15 avril 2026



Jean-Paul GARCIA ROBIN
Maire de Gretz-Armainvilliers